

Eglise : communion et institution

par le Père Daniel WOILLEZ :

RAPPORT ENTRE COMMUNION ET INSTITUTION.

(Pas seulement maintenir les deux composantes
mais bien voir le lien entre les deux.)

1) L'INSTITUTION SUBORDONNÉE A LA COMMUNION. (Et non le but.)

Cf. le sabbat pour l'homme et non le contraire.

Ex. Le ministère des évêques n'est plus défini d'abord en termes de pouvoir, mais comme un service pastoral exercé au milieu de frères.

2) L'INSTITUTION AU SERVICE DE LA COMMUNION.

a) On peut schématiser deux positions extrêmes :

1- Les partisans d'une Eglise souterraine, informelle, déstructurée, libérée de toute organisation sociale. A la limite, on accepte J.C., mais pas l'Eglise.

2- Les partisans d'une Eglise fortement établie, dotée de structures stables, puissantes et reconnues, de normes immuables, de références sûres, d'un pouvoir monarchique incontestable. (papauté ou curé de la paroisse.)

b) On ne peut ni opposer ces deux conceptions, ni chercher une sorte de compromis centriste. Il faut maintenir :

1- Un rapport dialectique.

Dès son origine, l'Eglise est institutionnelle. (Cette dimension

n'a pas été imposée après-coup.) Cette institution est aussi un don du Christ. L'Eglise institution se reçoit de son Seigneur. L'institution n'est donc pas une structure qui s'ajoute à l'Eglise (Pas de dualisme. Cf. supra).

Elle découle de la nature des relations entre Dieu et les hommes. (Cf. Anthropologie.)

La justification de l'institution est qu'elle est un service de la communion.

Il n'y a pas à choisir entre les deux dimensions de l'Eglise, mais à les prendre dans leurs rapports réciproques.

Mais on peut poser la question de la forme qu'a prise l'exercice de l'autorité ; Influence du juridisme romain et modèles de l'autorité en occident.

Formes démocratiques possibles, même si l'Eglise n'est pas une démocratie. Inculturation dans un contexte démocratique. Cf. Schilbeex. Cf. CEDOI 2003 : l'exercice du pouvoir dans l'Eglise ;

2- L'institution comme sacrement de la communion.

– La nécessité de l'Eglise comme institution se fonde d'abord sur des raisons théologiques (et pas seulement psychologiques, valable aussi par ailleurs).

Elle est le sacrement du salut qui est communion.

– Le mystère trinitaire de l'Eglise prend forme dans un visage historique. Nécessité de reconnaître à la fois l'importance de l'institutionnalité de l'Eglise et la contingence de ses formes historiques.

– La communion s'exprime surtout dans le partage de la Parole de Dieu, la liturgie (au sommet de laquelle l'Eucharistie) et la vie fraternelle. Elle se noue dans un même mouvement dans l'union des chrétiens avec Dieu et entre eux, et revêt une forme institutionnelle.

– Cette communion institutionnelle a valeur de signe pour le rassemblement de tous les hommes pour le Royaume. Pas de communion sans mission. L'Eglise est une communion « missionnaire ».

3- L'institution relativisée.

La dimension institutionnelle de l'Eglise qui lui donne sa

visibilité historique et sociale, est à relativiser :

a) Elle est une forme provisoire.

Elle ne survivra pas dans l'eschatologie, au delà de l'histoire. Elle préfigure l'Eglise du ciel et n'a donc plus de raison d'être quand la réalité sera accomplie.

b) L'Esprit-Saint agit au-delà des frontières visibles de l'Eglise (catholique et des autres églises). Cf. Efficacité du sacrement de l'Eglise.

c) La communauté des chrétiens est un peuple de pécheurs qui doivent se convertir. (A tous les niveaux.)

L'institution de l'Eglise est marquée par cela et ne peut donc être une institution idéale, parfaite. Elle prête nécessairement le flanc à la critique (Cf. toute l'histoire de l'Eglise avec ses misères). Radicale pauvreté.

Un peuple toujours en démarche de conversion, quelque soit la mission de chacun.

Cf. la demande de pardon de la part de l'Eglise. (Procès Gallilée, inquisition, croisades..)

d) Les chrétiens vivent souvent dans un monde sécularisé (et non plus une chrétienté).

Dans ce cas, l'Eglise n'est plus une réalité structurante de la société et de l'organisation sociale. Elle est dépouillée de ses privilèges sociaux.

Le prêtre n'est plus un « notable ». Le sacerdoce ministériel n'est plus une « promotion sociale ».

4- L'institution interrogée.

Elle n'est jamais autonome dans son fonctionnement et n'a de justification qu'au service du mystère trinitaire.

Risque permanent de devenir un « en-soi » et de s'imposer pour elle-même.

Le dialogue avec le monde est nécessaire pour la mission. D'où une disponibilité permanente à l'imprévu, à la nouveauté de l'Esprit.

Malheur à l'Eglise qui se durcit et se fige en ses institutions, obsédée par la réussite de son fonctionnement interne. (Technocratie cléricale.) Prédominance des « services d'Eglise » sur la mission dans et pour le monde.

D'où :

5- L'institution et les institutions de l'Eglise.

Dans la sacramentalité de l'Eglise, son aspect vivible (l'ensemble institutionnel) comporte différents aspects :

a) L'institution primordiale.

Celle qui correspond directement au projet exprimé par Jésus-Christ pendant son séjour terrestre.

Dans le Nouveau Testament.

On peut y distinguer trois institutions fondamentales :

1- L'Ecriture.

2- Les sacrements de la foi. Le baptême et l'eucharistie en premier lieu.

3- Le ministère pastoral de la communion ecclésiale. Les Apôtres.

N.B. Cette réalité institutionnelle « constitutive » est cependant sujette à certaines modifications dans ses formes concrètes : rituel, liturgie, formes historiques de ministère.

b) Les institutions créées par l'Eglise.

C'est le développement de l'institution primordiale, pour répondre à tel ou tel besoin concernant la vie et la mission de l'Eglise.

Exemples : Les conciles, la vie religieuse, l'année liturgique, la paroisse, la catéchèse.

Ces institutions créées par l'Eglise sont d'importance inégale.

Exemples : Un concile et le cardinalat ; La vie religieuse et les confréries.

Donc caractère relatif. Nécessité d'un discernement et révisions parfois nécessaires pour une plus grande fidélité à la volonté du Christ.

c) Les institutions chrétiennes.

Ce sont les institutions temporelles de l'Eglise.

Elles expriment visiblement l'action communautaire des chrétiens au service de la communauté humaine.

Exemples : Ecoles, hôpitaux, organismes professionnels ou de loisirs, associations diverses, familiales, caritatives, artistiques, syndicales, politiques..

Elles sont contingentes et relatives. (Ce qui ne veut pas dire superflues.)

Elles sont liées au contexte historique et social. Toujours sujettes à révision pour être réellement signes.

Le fait qu'elles sont ensuite souvent assurées par la société elle-même est un signe de leur efficacité et du progrès de l'évangile dans la société. (Sans récupération.)

d) La présence active des chrétiens dans des institutions non ecclésiales.

C'est un autre signe visible de l'Eglise par le témoignage de ses membres.